

MAIRIE D'OBERHERGHEIM

68127

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 AVRIL 2024

Sous la présidence de Corinne SICK, Maire

En fonction : 12

Présents : Sabine TRAWALTER, Jeannot LINDNER, Philippe LAPP, Adjoint, Bernard MACHER, Agnès LICHTLÉ, Annick BAUER, Brice BUTZERIN, Line HAEGY.

Excusés :

Stéphanie MEY (procuration à Corinne SICK), Stéphanie KARRER (procuration à Philippe LAPP), Marc SAUR (procuration à Brice BUTZERIN)

Madame le Maire, Corinne SICK, ouvre la séance à 20h36 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du 18 mars 2024
2. Utilisation par le Maire des délégations de compétence
3. Fiscalité locale : vote des taux
4. Budget primitif 2024
5. Contrat d'emprunt
6. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) – reversement de la part communale
7. Subvention à la Société d'Histoire de Rouffach
8. Alignement rue de l'III
9. Barnum : caution
10. Convention d'adhésion au service de Conseil en Energies Partagé
11. Chasse lot 3 : agrément d'un garde-chasse
12. Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Madame Sabine TRAWALTER, en qualité de secrétaire de séance,
Madame Maryline STANGER en qualité de secrétaire auxiliaire.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 MARS 2024

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : UTILISATION PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS DE COMPETENCE

Mme le Maire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été confiée en séance du 25 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Déclarations d'intention d'aliéner :

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens cadastrés suivants :

- 2024-09 : Vente section 3 - Parcelles 239/1+240/1+247/1 – 32 et 34 rue Principale
- 2024-10 : Vente section 4 – Parcelle 71 – 11 rue Martin Drolling

Travaux

- SIEPI – vérification des poteaux d'incendie 2100.00 €
- JAEGY – travaux de nettoyage de gouttières, remplacement de planches et madriers à l'Eglise 5 111.40 €
- CLIMATECK réfrigération – déplacement des climatiseurs de la mairie à l'école et au CPI 4 1040 €

POINT 3 FISCALITE LOCALE 2024 – VOTE DES TAUX

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu la proposition des commissions réunies du 2 avril dernier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de maintenir les taux des 3 taxes à savoir :

- Foncier bâti 21.91 %
- Foncier non bâti 41.62 %
- Habitation 6.22 %

	Rappel 2023			Proposition 2024 maintien		
	Bases effectives 2023	Taux	produit 2023	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2023	produit 2024 aux taux 2023
Foncier Bâti	1 582 358	21,91	346 695	1 669 000	21,91	365 678
Foncier Non Bâti	61 293	41,62	25 510	64 500	41,62	26 845
Taxe d'habitation	79 527	6,22	4 947	73 400	6,22	4 565
Produit attendu des ressources à taux votés			377 151			397 088
Coefficient correcteur			- 84 924			- 98 612
			292 227			298 476
Alloc compensatrices			49 276			54 407
Pylônes*						9 223
FNGIR			13 933			13 933
Total prévisionnel au titre de la fiscalité locale			355 436			376 039

POINT 4 BUDGET PRIMITIF 2024

Sur propositions de la commission travaux du mercredi 27 mars et des Commissions Réunies de ce jour,

Ouï l'exposé de M. Philippe LAPP,

Après délibération et après avoir pris connaissance des documents présentés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Adopte** le budget primitif 2024 équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 1 702 021.01 €
Investissement : 3 999 500.00 €

POINT 5 : CONTRAT D'EMPRUNT

M. Philippe LAPP expose :

Pour financer les travaux de réhabilitation de la mairie et du pôle associatif, nous avons décidé le 12 juin 2023, de recourir à un emprunt de 1 500 000 €.

Suite à la consultation, les commissions réunies ont proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel « Les Blés d'or » aux caractéristiques suivantes :

Durée 15 ans. Amortissement trimestriel constant en capital de 25 000 €. Intérêts 4,10 %. Frais de dossier 500 €. Remboursement anticipé : 5% du capital remboursé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la proposition susvisée qui se substitue à la proposition initiale retenue le 12 juin 2023,
- Charge Madame le Maire de signer le contrat avec le Crédit Mutuel.

POINT 6 TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TICFE - C) – PART COMMUNALE

Substitution de la commune d'Oberhergheim par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités de reversement

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus
- **charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération
- **dit** que la délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

POINT 7 SUBVENTION A LA SOCIETE D'HISTOIRE DE ROUFFACH

Mme le Maire expose :

Lors des journées européennes du patrimoine 2023, M. Romain SIRY de la Société d'Histoire de Rouffach a effectué une visite guidée du canal Vauban, de Pfaffenheim à Neuf-Brisach.

Cette prestation n'a pas été facturée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **décide** de verser une subvention de 200 € à la Société d'Histoire de Rouffach.

POINT 8 ALIGNEMENT RUE DE L'ILL – VENTE DE PARCELLES

Madame le Maire expose :

Par délibération des 15 septembre, 7 novembre et 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de déclasser du domaine public au domaine privé communal, des surfaces occupées par des riverains de la rue de l'Ill.

Je vous propose de céder ces surfaces, à présent cadastrées, aux riverains qui ont donnés leur accord selon les conditions fixées dans la délibération susvisée, à savoir 4 000 € l'are, plus frais d'arpentage.

Vente à Monsieur Norbert DORNSTETTER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de la vente des parcelles cadastrées section 4 n°348 de 14m², lieudit Obere Wasen, n°349 de 21m² et 350 de 5m², rue Martin Drolling, soit au total 0.40 are, au prix de 1 600 € augmenté des frais d'arpentage de 248.19 €, soit au total 1 848.19 €, à Monsieur Norbert DORNSTETTER, résidant à Oberhergheim, 1 rue Martin Drolling,
- charge Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous documents y relatifs.

POINT 9 CAUTION BARNUMS

Mme le Maire expose :

Lors de l'approbation des tarifs communaux le 19 février 2024, nous avons fixé le montant de la caution barnums à 500 €.

Je vous propose de préciser qu'il s'agit d'un montant pour une unité ; en cas de location multiple, un forfait de 1000 € est appliqué (indépendamment de la location de celui appartenant au comité de fêtes).

Il est proposé d'ajouter à la convention que l'association s'engage à fournir l'attestation d'assurance précisant qu'elle est bien assurée pour la location de ces barnums.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les propositions susdites.

POINT 10 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)

Madame le Maire expose :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon propose un service de CEP qui comprend les missions suivantes :

- le bilan des consommations d'énergie sur le patrimoine de la Collectivité portant sur les trois dernières années au moment de l'adhésion ;
- l'analyse du patrimoine communal et des problématiques énergétiques spécifiques à la commune ;
- la visite des bâtiments ou équipements concernés et la rédaction d'un rapport de visite avec préconisations d'amélioration énergétique ;
- la présentation du bilan et la proposition de recommandations destinées à diminuer la facture énergétique ;
- l'accompagnement de la Collectivité pour mettre en place les préconisations ;
- l'information et le conseil aux élus et aux services de la Collectivité en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- la communication ponctuelle sur les dispositifs d'aide financière et enjeux énergétiques actuels
- l'assistance technique et administrative aux projets
- la mise à disposition d'une solution informatique de gestion et de suivi énergétique des équipements publics (contre rémunération)

Compte tenu de nos projets :

- installation des panneaux photovoltaïques pour alimenter les bâtiments communaux (autoconsommation collective),
- étude thermique de la salle des fêtes entre autres,

l'accompagnement par le conseiller en énergies partagé serait bénéfique, même s'il ne remplace pas un bureau d'études.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **charge** Mme le Maire de signer la convention d'adhésion au service de conseil en énergies partagé
- **autorise**, le cas échéant, Mme le Maire à souscrire l'abonnement à la solution informatique qui est actuellement de 29€/an/compteur.

POINT 11 CHASSE, LOT 3 : AGREMENT DE GARDE-CHASSE

Vu le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin,
Vu l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse,
Vu la nomination par M. Laurent BESSERER, Président de l'Association de chasse DIANE, de M. Jérôme HOEGY, domicilié à NIEDERENTZEN, 11 rue de Biltzheim, comme garde-chasse

Le conseil municipal, à l'unanimité,
- **approuve** cette nomination.

POINT 12 DIVERS**Lotissement Obere Buehn - Domial**

Par délibérations du 18 décembre 2006 (tranche 1) et du 21 novembre 2016 (tranche 3), le conseil municipal avait chargé le Maire de signer la convention de rétrocession des ouvrages à intégrer au domaine public avec CIL REALISATIONS.

Après une période compliquée pour trouver un interlocuteur Domial sur ce dossier, nous avons pu échanger à deux reprises en mairie et sur site avec un chargé d'opérations et le maître d'œuvre qui nous ont fourni le dossier des ouvrages exécutés ainsi que des explications sur l'entretien des noues.

Dans la perspective d'acter la rétrocession, Domial s'engage :

- à l'aire de jeux de planter quelques arbustes supplémentaires et d'ôter les ganivelles
- et sur l'ensemble du quartier, de nettoyer et de replanter les noues.

Aussi la rétrocession de la voirie privée, des réseaux et des espaces verts dans le domaine public est imminente.

Panneau Maison de la Nature

La classe CE1/CM1 bilingue d'Oberhergheim a bénéficié de 4 séances d'animation scolaire pour créer en partenariat avec la Maison de la Nature. Les éléments devant figurer sur le panneau ont été validés et le chef de projet de la maison de la nature les a transmis au graphiste.

Anneau du Rhin : Une réunion doit se dérouler avec la CeA pour étudier les flux lors des grandes manifestations de type Drift cup les 8 et 9 juin, 500 Nocturnes le 14 septembre, Trophée d'Alsace les 21 et 22 septembre ...

Projet réhabilitation de la mairie et des abords immédiats

Retour sur la réunion avec M. CRUPI au cours de laquelle nous avons passé en revue l'ensemble des travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce chantier. La problématique des stationnements a une nouvelle fois été évoquée et a abouti à la réalisation de 3 places supplémentaires à l'arrière du bâtiment.

Alimentation électrique de la cour de l'atelier pour événements festifs

Les coffrets électriques destinés aux manifestations sont tous branchés sur le compteur triphasé situé dans le centre de première intervention. Installation à rééquilibrer.

Expérimentation écluse

En raison des vitesses excessives constatées, un aménagement de sécurité de type double écluse sera mis en place rue Principale au Sud de l'axe Rues de Rouffach / rue de Hirtzfelden pour la période du 22 avril au 24 mai 2024. Par ailleurs, un compteur routier sera implanté sur cette route du 12 avril au 3 juin prochain.

Comptage Langerzuweg sera mis en place du 24 au 30 mai 2024.

Fleurissement

Au niveau communal, pour la seconde année consécutive, les suspensions ne seront pas installées. L'effort sera porté sur le fleurissement durable (bulbes, ...).

Concours des maisons fleuries sur inscriptions.

Voie Verte : démarrage du chantier le lundi 15 avril

Elections européennes

Dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h.

Gendarme référent : M. REMY

Syndicat d'irrigation en amont du moulin : Bernard MACHER a fait un retour sur la dernière réunion du bureau.

Divers autres points :

- Raccordement ENEDIS
- Fête des aînés
- Echanges avec l'avocat
- Dentiste
- Site informatique : renouvellement et mise en forme en réflexion

Mme le Maire Corinne SICK, clôt la séance à 21h50

**Signature du PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 avril 2024**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du 18 mars 2024
2. Utilisation par le Maire des délégations de compétence
3. Fiscalité locale : vote des taux
4. Budget primitif 2024
5. Contrat d'emprunt
6. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) – reversement de la part communale
7. Subvention à la Société d'Histoire de Rouffach
8. Alignement rue de l'III
9. Barnum : caution
10. Convention d'adhésion au service de Conseil en Energies Partagé
11. Chasse lot 3 : agrément d'un garde-chasse
12. Divers

Corinne SICK Maire	Sabine TRAWALTER Secrétaire de séance	Maryline STANGER Secrétaire auxiliaire
-----------------------	--	---